

## SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

### Compte-rendu

#### Commission thématique « Risques majeurs »

11 Décembre 2012 – 09h30 – Abbeville

#### Etaient présents à la réunion :

| Nom                     | Organisme - Qualité                                                                     |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Richard PIERRU       | Président de la Commission thématique « Risques majeurs », AVIA                         |
| M. Jacques COTEL        | Maire de Breteuil,<br>Président du Comité géographique « Avre-Noye-Selle »              |
| M. Philippe CRIMET      | Président de la CC du Vimeu Vert                                                        |
| M. François DANIEL      | SIAEEV et CC Vimeu Industriel                                                           |
| M. Francis LEPINE       | Maire de LONG                                                                           |
| Mme Michèle PERONNE     | Maire d'ORESMAUX                                                                        |
| M. Audoin de l'EPINE    | Maire de PROUZEL                                                                        |
| M. Philippe MAS         | Adjoint au Maire de RUE                                                                 |
| M. Gérard MONTASSINE    | Comité Régional des Pêches maritimes et des Elevages marins                             |
| M. Jean BERTHIER        | Fédération de pêche de la Somme                                                         |
| Mme Gaëlle SCHAUNER     | SM Baie de Somme Grand Littoral Picard – Directrice Générale Service                    |
| M. Thierry BIZET        | SMBSGLP – Directeur Adjoint Aménagement                                                 |
| M. Guillaume VILLEMAGNE | SMBSGLP – Chef de projet littoral service aménagement                                   |
| M. Renaud WANECQUE      | SMBSGLP – Chargé de mission PAPI                                                        |
| M. Vincent BAWEDIN      | Conseil Général de la Somme – Chargé de mission littoral                                |
| M. Benoît BUREL         | Communauté de Communes Bresle maritime – Chargé de mission                              |
| Mme Aurélie VERET       | Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique du Marquenterre                   |
| Mme Marie-Olivia ALLARD | Conseil Régional de Picardie, Direction de l'Environnement, département « eau »         |
| Mme Bettina LANCHAIS    | Association de Préfiguration du PNR Picardie maritime                                   |
| Mme Ségolène LATHUILE   | CCI Littoral Normand – Picard                                                           |
| Mme Christine POIRIE    | DREAL Picardie                                                                          |
| Mme Christine GRUSELLE  | Agence des Aires marines protégées                                                      |
| M. Pierre MOROY         | DDTM                                                                                    |
| M. Olivier MOPTY        | Syndicat Mixte AMEVA - Directeur                                                        |
| Mme. Caroline ROHART    | Animatrice de la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers,<br>Syndicat Mixte AMEVA |

## Ordre du jour :

- ❶ Présentation du territoire, des étapes de la démarche et des documents du SAGE
- ❷ Directive inondation : état d'avancement et perspectives (DREAL Picardie/AMEVA)
- ❸ Les risques liés à la submersion marine et à l'érosion du trait de côte : Etat des lieux et actions en cours
  - a. Programme d'Actions et de Prévention des Inondations et Plan de Submersion Rapide (SMBSGLP)
  - b. Etudes de dépoldérisation (Conseil Général de la Somme)

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet de l'AMEVA :

[www.ameva.org](http://www.ameva.org), onglet « nos missions → SAGE → SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

**Préambule :** M. PIERRU indique que le compte-rendu de la dernière réunion de la CT RM du 11 juin a été envoyé par mail. Il demande s'il y a des remarques concernant le document, et en l'absence de remarques considère que le compte-rendu est approuvé.

Mme ROHART présente l'ordre du jour de la réunion.

### 1. Présentation du territoire, des étapes de la démarche et des documents du SAGE

Mme ROHART présente le territoire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et la stratégie de travail.

### 2. Directive Inondation : état d'avancement et perspectives (DREAL et AMEVA)

Mme POIRIE rappelle que la Directive Inondation prend en compte l'intégralité des risques sur le bassin de la Somme, et particulièrement les débordements de cours d'eau et remontée de nappes, le ruissellement et la submersion marine.

La première étape de la transposition de la Directive Inondation sur le territoire a consisté à mettre en place des Evaluation Préliminaire du Risque Inondation (EPRI), disponible sur le site de la DREAL Nord-Pas-de-Calais. Elle concerne les enveloppes maximalistes des crues potentielles par remontée de nappes et des submersions marines. Elle a déterminé deux poches d'enjeux (appelé Territoire à Risque d'Inondation, TRI) sur le bassin de la Somme : Amiens et Abbeville.

L'arrêté préfectoral fixant les TRI a été envoyé récemment aux communes concernées. La cartographie élaborée par l'Etat dans les TRI pour déterminer les enjeux sera présentée en septembre 2013. Il faudra ensuite déterminer le territoire de la stratégie locale et la gouvernance pour porter le plan d'actions élaboré pour 6 ans. La cartographie reprendra 3 types de crue avec des périodes de retour de 10 – 30 ans, 100 – 300 ans et 1000 – 3000 ans. L'étude sur le couplage débordement de cours d'eau/remontée de nappes est confiée au BRGM. Ensuite s'engagera l'élaboration du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) qui sera fait à l'échelle du bassin Artois-Picardie.

M. MOPTY poursuit la présentation concernant la stratégie locale.

Mme SHAUNER souhaiterait que le « Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard » soit ajouté à la présentation sur la stratégie locale, comme gestionnaire d'ouvrages, notamment pour sa gestion des digues sur le littoral, au même titre que le Conseil général de la Somme.

M. MOPTY rappelle que ce sera pris en compte dans l'état des lieux du SAGE qui est l'objet de la réunion aujourd'hui.

Mme POIRIE précise que l'AMEVA a été proposé comme structure porteuse de la stratégie locale de la Directive Inondation sur les deux territoires d'Amiens et d'Abbeville. Deux réunions ont été réalisées avec les élus des 2 territoires, pour aborder la stratégie. Il en découle qu'une seule stratégie sera déclinée sur le périmètre du Plan Somme actuel, avec l'AMEVA comme structure porteuse. La CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers est proposée comme structure de pilotage. Un courrier du Préfet coordonnateur de bassin à l'attention des élus est en cours de d'élaboration pour demander si cette proposition est retenue ou si d'autres structures souhaitent porter la stratégie locale. Il exposera également l'intérêt d'un pilotage par la CLE du SAGE, qui regroupe un périmètre très large permettant le lien avec le littoral, qui permettra la concertation.

Mme SHAUNER remarque que cette proposition pose des difficultés en termes de gestion du littoral. Le SMBSGLP souhaite écrire au ministère, car les démarches EPRI, PGRI et TRI se basent sur des périmètres de bassin, ce qui ne paraît pas être en cohérence avec les problématiques littorales.

Mme POIRIE indique que le SMBSGLP a fait remonter cette remarque depuis le début de la démarche mais qu'il s'agit d'un choix national et qu'il ne peut être modifié.

Mme SHAUNER souhaiterait que, dans la déclinaison opérationnelle, une interface soit créée car le littoral picard est à cheval sur 2 bassins et 3 SAGE. Elle aurait souhaité un portage et une mise en œuvre différente de la stratégie locale sur ce territoire spécifique. Elle indique que son propos sera repris par M. BUISINE, Président du SMBSGLP.

Mme POIRIE rappelle que des TRI ont été proposés sur le littoral, notamment sur Berck, et qu'ils n'ont pas été retenus. Elle comprend la demande du SMBSGLP, notamment au regard du PAPI littoral qui concerne les 3 estuaires, mais que la Directive Inondation n'a pas été décliné ainsi au niveau national. Elle souhaite qu'il soit possible de coordonner les différentes démarches sur le territoire en une « stratégie locale du bassin de la Somme ».

M. MOPTY indique que l'AMEVA travaille avec l'ensemble des acteurs sur d'autres types de risques, notamment sur l'érosion des sols et le ruissellement.

Mme POIRIE indique que l'Etat doit porter la Directive Inondation sur le territoire. La cartographie sera réalisée sur le TRI pour septembre 2013. La stratégie locale devra ensuite être élaborée dans les 2 ans qui suivent. La Directive Inondation demande de mettre en place une stratégie locale à l'échelle du bassin versant de la Somme, ce qui a entraîné le choix d'une structure ayant ce périmètre d'intervention.

Elle indique également qu'avec le PAPI, porté par le SMBSGLP, remontant jusqu'à Abbeville, il y a superposition des 2 démarches. L'objectif est de trouver une stratégie commune sur ces zones de chevauchement. Actuellement en construction, l'élaboration de la stratégie locale nécessite une importante concertation.

M. COTEL souligne l'intérêt d'un diagnostic précis du territoire en matière de cartographie mais également de compétences de chaque structure présente sur le territoire. Au début du SAGE, il est important d'être très précis pour n'oublier aucune maîtrise d'ouvrage.

M. BAWEDIN ne comprend pas où il y a superposition puisque le PAPI ne concerne que les risques de submersions marines alors que ce qui est présenté dans la stratégie locale concerne plutôt les inondations par remontée de nappe. Il s'agit dans les 2 cas du secteur d'Abbeville mais pour un risque différent.

Mme POIRIE précise que, dans la modélisation qui est demandée dans la Directive Inondation, il faut considérer une inondation de type centennale et donc intégrer Abbeville dans le risque inondation par remontée de nappe et débordement de cours d'eau mais également pour la submersion marine, intégrant également le réchauffement climatique et donc la montée du niveau de la mer.

M. MOPTY rappelle qu'il y a des structures représentées aujourd'hui, qui sont également sur le territoire du PAPI littoral. Le Syndicat d'Amélioration des Ecoulements du Vimeu, représenté par M. FRANCOIS, sur l'Avalasse-Amboise en amont de Saint-Valery-sur-Somme, qui gère des problématiques de coulées de boue sur son territoire. Il travaille dans l'esprit de la Directive Inondation et est opérateur sur son territoire alors qu'ils sont dans l'enveloppe du PAPI littoral. Il y a également le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Marquenterre, qui travaille également sur cette problématique de ruissellement. Il rappelle l'importance de cartographier précisément les compétences de chacun sur ces territoires, comme le soulignait M. COTEL.

Mme SHAUNER s'interroge sur la structure qui portera la maîtrise d'ouvrage des études préalables.

M. MOPTY indique que les financements sont comptés actuellement et que si le SMBSGLP porte une étude de modélisation sur son territoire, elle s'intégrera dans celle réalisée à l'échelle du bassin.

Mme POIRIE rappelle que la cartographie des TRI sera effectuée au 1/25 000ème et non à l'échelle de la parcelle.

M. de l'EPINE demande comment sera effectuée la cartographie et la concertation sur les TRI.

Mme POIRIE répond que la cartographie et la concertation des communes se fera uniquement sur celles concernées par les TRI.

M. MOPTY rappelle qu'il existe une modélisation de la vallée de la Somme pour les crues centennales et qu'il serait intéressant d'avoir une cartographie du secteur Amiens-Abbeville avec les enveloppes de crues millénales. Il souhaiterait qu'il y ait une tranche conditionnelle pour étendre la cartographie sur la vallée.

Mme POIRIE remarque que le marché n'est pas prévu comme ça, les cartographies ne concerneront que les TRI.

M. COTEL demande à ce que les élus du bassin de la Somme puissent avoir accès aux éléments de connaissance.

M. PIERRU demande si les cartographies seront diffusées.

Mme POIRIE indique que les cartographies seront portées à connaissance des élus locaux et disponibles sur le site de la DREAL.

M. MONTASSINE indique que les deux risques principaux pourraient se cumuler : une crue millénaire avec une intrusion marine importante jusqu'à Abbeville. Il déplore qu'actuellement il soit impossible d'estimer la montée du niveau marin.

### 3. Les risques liés à la submersion marine et à l'érosion du trait de côte : Etat des lieux et actions en cours

#### a. Programme d'Actions et de Prévention des Inondations et Plan de Submersion Rapide (SMBSGLP)

Mme SHAUNER et M. VILLEMAGNE présentent le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard, le littoral picard ainsi que le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) sur le secteur littoral.

M. WANECQUE indique que le dossier du PAPI d'intention a été déposé en janvier 2012 et a reçu une validation le 20 mars 2012. Ensuite, le SMBSGLP a lancé un marché pour sélectionner le prestataire qui élaborera l'étude, le Bureau d'étude sélectionné est Artélia. L'étude va démarrer en janvier 2013 et le rendu du PAPI complet est envisagé pour la fin 2014. La validation des fiches actions en Commission mixte se fera dans le courant de l'année 2015.

Mme POIRIE demande quand seront organisés les premiers groupes de travail et si les thématiques sont déjà arrêtées.

Mme SCHAUNER indique qu'ils seront organisés fin janvier 2013 et que les thématiques sont en cours de validation.

M. BAWEDIN précise qu'il ne faut pas employer le terme de by-pass, qui n'est pas approprié avec les galets. Il indique également qu'il ne veut pas considérer des perspectives d'actions dans le cadre du PAPI à l'échelle générationnelle, car tout le monde n'est pas d'accord sur la durée d'une génération. Il considère qu'il s'agit plutôt d'actions dans un futur proche, pour ne pas donner l'impression de repousser les actions à un futur éloigné.

M. MONTASSINE rappelle l'action du passé dans l'espace estuarien et sa dégradation provoquée par l'Homme, dans cette volonté de développer d'autres activités, en remplaçant notamment des secteurs marins par des secteurs agricoles. Il indique qu'aujourd'hui, nous luttons contre l'avancée de la mer et l'érosion du trait de côte alors que les protections existaient auparavant.

Mme POIRIE précise qu'il est donc important de construire une stratégie commune, au sein d'une instance comme le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, à l'échelle du trait de côte mais aussi de l'arrière littoral et du bassin de la Somme.

M. MONTASSINE remarque que la Directive Inondation aura au moins l'intérêt de faire découvrir à un grand nombre d'acteurs locaux les risques littoraux ainsi que la fonctionnalité de l'estuaire.

M. MOPTY remarque que dans l'étude présentée, la submersion marine et l'érosion du trait de côte sont liées. Il demande quels seront les impacts liés à la pollution de l'eau, au patrimoine naturel, etc.

Mme SCHAUNER indique qu'il y a eu une réflexion engagée avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, notamment vis-à-vis des pollutions des eaux littorales provenant de la Seine. Elle précise qu'il y a également eu une rencontre avec le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers concernant la pollution issue du bassin versant. Concernant le milieu naturel, le SMBSGLP a un service « Milieu naturel » qui a en charge l'ensemble des secteurs protégés du secteur, même bien au-delà du périmètre des 18 communes qui composent le SMBSGLP. Ils disposent donc de l'ensemble des données, suivis scientifiques et plans de gestion concernant ces milieux. Ce travail est effectué en partenariat avec le GEMEL, le Conservatoire botanique de Bailleul, etc.

M. MOPTY précise que le périmètre du SMBSGLP s'étend sur trois SAGE. Il rappelle que le SMBSGLP est représenté dans la Commission Locale de l'Eau du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et demande si c'est le cas dans les deux autres SAGE.

Mme SCHAUNER précise que le SMBSGLP siège également dans les CLE de l'Authie et de la Bresle. Elle ajoute qu'ils sont en contact avec le SAGE de la Bresle dans le cadre de l'élaboration du PAPI.

Mme LANCHAIS indique que le Parc Naturel Régional de Picardie maritime verra le jour en 2013 et souhaite faire le lien sur des enjeux communs aux 3 SAGE. Elle propose de mettre en place une concertation entre les SAGE et le SMBSGLP sur ces thématiques.

Mme POIRIE rappelle qu'il faudra trouver un endroit où tous les acteurs sont représentés et où il pourra y avoir une concertation.

M. MOPTY rappelle que le SAGE est une déclinaison du SDAGE Artois-Picardie. Le futur SDAGE est en préparation pour la période 2016-2021. Il y a eu une Commission Géographique de l'AEAP le 28 novembre 2012 à Amiens où il a été présenté que le futur SDAGE intégrerait 3 composantes : la DCE, la Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin et la Directive Inondation. Il a été annoncé que la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers serait l'instance de concertation du bassin de la Somme sur la stratégie découlant de l'application de la Directive Inondation.

Mme SCHAUNER précise que le périmètre du PAPI est sur 2 Agences de l'Eau et donc sur 2 SDAGE.

Mme POIRIE rappelle que les 2 SDAGE ne sont pas fondamentalement différents et souligne l'importance de la création d'une instance de concertation.

Mme SCHAUNER indique que les risques littoraux sont très particuliers et qu'il faudra également considérer le Parc Naturel Marin et les différentes stratégies et aménagements locaux.

M. COTEL explique qu'il est Président d'une CC dans l'Oise, à cheval sur 2 Agences de l'Eau et qu'il comprend la complexité de travailler avec de multiples acteurs. Il souligne l'importance de la communication pour pallier à cette difficulté.

Mme SCHAUNER souligne que le littoral est un secteur pourvu de nombreuses structures dont les périmètres se chevauchent, ce qui ne facilite pas le travail de concertation.

### *b. Etudes de dépollution (Conseil Général de la Somme)*

M. BAWEDIN présente l'étude de dépollution portée par le Conseil général de la Somme.

A la suite de la présentation, M. PIERRU indique que, sans présager des résultats de l'étude, il semblerait que l'on tende vers le scénario 4.

M. BAWEDIN confirme que le choix tendra vers celui qui protégera Cayeux-sur-Mer de façon pérenne. Il indique qu'étant donné les coûts occasionnés par de tels aménagements et la complexité du dossier administratif qu'il faudra monter, le COPIL souhaiterait un scénario ambitieux, du type 3 ou 4.

M. BERTHIER demande comment réagissent les chasseurs vis-à-vis de ce projet.

M. BAWEDIN remarque que la chasse fait en effet partie intégrante de ce territoire. Il rappelle que ce territoire est majoritairement agricole, pourvu d'espaces protégés avec un peu plus de 200 huttes de chasse. Il indique que la dépoldérisation entraînerait une modification du paysage, remplaçant les pâtures privées par un Domaine Public Maritime. Ce dernier serait toujours occupé par des huttes même si certaines nécessiteraient quelques aménagements. Il remarque également que la dépoldérisation serait propice à certains migrateurs.

Il comprend que les chasseurs soient inquiets car ils surestiment la montée des eaux occasionnée par la dépoldérisation. L'étude a montré qu'il n'y aurait pas plus de 2 ou 3 mètres d'eau donc la chasse restera praticable. Les chasseurs font d'ailleurs partie du COPIL et un travail est en cours pour évaluer, dans la perspective d'une dépoldérisation, quels aménagements seraient nécessaires pour maintenir les huttes.

M. CRIMET demande si la mer trouvera un obstacle suite à la dépoldérisation de la zone.

M. BAWEDIN précise que, dans une vision extrême, la mer butera sur la falaise morte entre Saint-Valery-sur-Mer et Ault. Mais ils existent les arrières digues et il faudra déterminer leurs capacités à créer des zones de schorres qui vont s'élever et créer des zones tampons efficaces. Si elles ne s'avèrent pas efficaces, il faudra créer des digues et plus particulièrement le long de la Départementale 102, qui protégera également Cayeux-sur-mer dans sa partie sud. Les digues ne seront pas constituées d'enrochements, mais de terre comme pour la création des polders.

M. MONTASSINE indique que la population a oublié le passé puisque la mer arrivait déjà jusqu'à la falaise morte auparavant. Elle contournait la pointe du Hourdel et entrait dans le hâble d'Ault. La poldérisation a débuté à partir de la D 102 et a entravé la fonctionnalité de communication entre la mer et ces territoires qui se sont élevés.

M. BAWEDIN précise que s'il y avait dépoldérisation, il faudrait aplanir la zone avant la D 102, la situation actuelle tend plutôt vers un déficit d'entrées marines que dans une submersion dévastatrice.

M. MONTASSINE rappelle qu'il est prévu une montée du niveau de la mer. Les ondes marines interviennent 2 fois toutes les 24 h mais n'ont pas la même amplitude selon les sites. La problématique ici sera d'entretenir la vidange. En 1990, quand la digue a cédé, la route a été partiellement attaquée car il y a eu un emprisonnement de la masse d'eau et le vent a créé des vaguelettes qui se jetaient contre la route. Or, ce problème ne se rencontrera pas s'il y a une vidange à chaque marée.

M. BAWEDIN rappelle que la dépoldérisation est bien dans une initiative de protection de Cayeux-sur-mer plus que dans la recherche de solution de création d'une zone tampon. En France, certaines communes réfléchissent à leur disparition, comme Lacanau, qui songe à reconstruire le village plus profondément dans les terres. A Cayeux-sur-mer, la situation n'est pas encore aussi extrême.

M. MOPTY indique que nous avons la chance d'avoir Artélia (le Bureau d'étude) qui travaille à la fois sur l'étude de dépoldérisation et sur le PAPI littoral, permettant le lien entre les deux réflexions.

Mme SCHAUNER précise qu'en effet le même bureau d'étude permet de gagner du temps, notamment grâce aux données qui sont déjà en leur possession.

Mme VERET demande combien a coûté l'étude PAPI sur le littoral.

Mme SCHAUNER indique que l'étude coûte 2,3 Millions d'euros, sur le territoire d'étude qui s'étend du Pas-de-Calais jusqu'à la Bresle.

M. PIERRU demande si les digues seront suffisantes pour assumer la dépoldérisation. Il rappelle que les conséquences de digues non entretenues ont été dramatiques avec la tempête Xynthia.

M. BAWEDIN indique que le secteur est un milieu protégé. Il s'agit ici de faire des arrières digues qui seront en arrière de zones tampons assez étendues. Il précise que plus les zones tampons seront efficaces et moins ces digues auront besoin d'être hautes. Le BE travaille actuellement sur cette réflexion.

M. MONTASSINE remarque qu'en Baie de Somme, la nature du sédiment est particulière. Il demande quelle sera l'évolution du cordon de galet.

M. BAWEDIN indique que s'il y a une brèche, il y aura forcément la création d'un poulter et d'un musoir. Il faudra donc qu'elle soit suffisamment grande pour ne pas être bouchée et que le transit fonctionne.

Mme SCHAUNER demande s'il y aura un retrait des épis.

M. BAWEDIN précise que selon le scénario, il semblerait qu'on tende vers un non entretien des épis. Le COPIL est en attente des conclusions du BE. La décision finale appartiendra au maître d'ouvrage de l'étude, le Conseil général de la Somme. Cette étude s'inscrit dans les thématiques actuelles traitées notamment par l'Etat sur le PAPI ou la sécurité des biens et des personnes.

M. MOPTY indique qu'il existe des Plans de Prévention des Risques en prescription sur le littoral. Il demande si le BE prendra en compte le déplacement de l'aléa de submersion marine et si les PPR seront modifiés.

Mme POIRIE répond que toutes les communes du littoral sont déjà concernées par un PPR submersion marine, suite à Xynthia.

Mme SCHAUNER répond que la dépoldérisation modifiera les PPR, mais pas le projet des 24 nouveaux épis prévus pour protéger Cayeux-sur-mer.

Mme POIRIE précise que les PPR sont élaborés avec les ouvrages « transparents », donc qu'aucun aménagement n'est pris en compte. Elle précise que les PPR n'étant pas encore approuvés, ils ne seront pas révisés mais modifiés avant leur prochaine approbation.

M. MOPTY demande si le projet présenté sur la ferme de la Caroline serait transposable sur Cayeux-sur-mer.

Mme SCHAUNER précise qu'il ne s'agit pas de la même réglementation puisqu'il s'agit d'activité portuaire.



M. MOPTY propose qu'il y ait des visites de sites ou des retours d'expérience dans les Commissions du SAGE en 2013.

Mme POIRIE demande si la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers pourrait être l'instance de concertation pour prendre en compte la problématique de la Directive Inondation et la problématique portée par le Syndicat Mixte BSGLP.

Mme SCHAUNER indique qu'actuellement le SMBSGLP ne souhaite pas aller dans ce sens.

M. MOPTY rappelle que des réunions ont été organisées par l'Etat sur les TRI. La CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers doit se réunir début 2013, il serait envisageable d'en discuter lors de cette réunion. Cette réunion permettrait aux services de l'Etat de ré-expliquer la stratégie locale de cette Directive Inondation. Il souligne que le SMBSGLP, le PNR, le PNM, l'Etat ainsi que tous les acteurs autour de la table siègent dans la CLE du SAGE, cette dernière permettrait que chacun expose ses arguments.

M. COTEL souhaiterait que l'Agence de l'Eau puisse nous faire part de retour d'expérience, en tant que financeur important.

Mme SCHAUNER explique que le SMBSGLP est une structure particulière qui porte à la fois les études, la stratégie et les travaux. Ce fonctionnement implique une réelle intégration de la problématique « risque » dans l'aménagement du territoire.

M. COTEL rappelle que le territoire est pourvu d'un SAGE qui répond au SDAGE, qui est lui-même une déclinaison de la DCE.

Mme SCHAUNER indique que la problématique du littoral n'est pas traitée en France et souhaite avoir une approche innovante et exemplaire sur ces thématiques, demandée par la Commission mixte Inondation le 20 mars 2012.

Mme POIRIE rappelle que cette approche concerne le PAPI littoral mais qu'il faut désormais réussir à mettre en place une concertation sur la stratégie globale avec les différents financeurs, le Conseil Régional, le Conseil Général de la Somme, les Agences de l'Eau, l'Etat et l'Europe, ainsi que le SMBSGLP et l'AMEVA. Il faudra rapidement faire le choix d'une instance de décision pour mettre en place une stratégie sur le littoral et l'ensemble du bassin versant. Les délais sont courts, avec obligation de déposer un PAPI en 2014 mais également de déposer une stratégie locale pour 2015.

M. PIERRU indique que l'ordre du jour est épuisé, remercie les participants et lève la séance.